

Service émetteur : Délégation Départementale d'Ille-et-Vilaine
Département santé-environnement

Date : Rennes, le 7 juin 2019

REDON

(0044)

Prélèvement	Type	Code	Nom	Prélevé le :	mercredi 15 mai 2019 à 12h12
Installation	CAP	000218	LE PARADET (CANAL DE L'OUST)	par :	JULIEN GASTINE
Point de surveillance	P	0000000486A3	LE PARADET (CANAL DE L'OUST)	Type visite :	RS
Localisation exacte	PRISE DIRECTE DANS LE CANAL			Motif :	CONTROLE SANITAIRE PREVU PAR L'ARRETE PREFECTORAL

Mesures in situ :	Résultats	Limites de qualité (1)		Références de qualité (2)	
		<i>inférieure</i>	<i>supérieure</i>	<i>inférieure</i>	<i>supérieure</i>

ANALYSE PAR : Laboratoire d'Etude et de Recherche en Environnement et Santé (LERES) 3501

(15 avenue du Professeur Léon-Bernard - CS 74312 - 35 043 RENNES cedex Tél : 02 99 02 29 22)

Type d'analyse : RSAD+ (Code SISE : 00148485)

Dossier : 19.3014.1

Résultats	Limites de qualité (1)		Références de qualité (2)	
	<i>inférieure</i>	<i>supérieure</i>	<i>inférieure</i>	<i>supérieure</i>

DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES

Anatoxine A	<0,1 µg/L				
Cylindrospermopsine	<1,0 µg/L				
Microcystine-LR dans la biomasse	<0,20 µg/L				
Microcystine-LR dissoute	<0,20 µg/L				
Microcystine-LR totale	<SEUIL µg/L				
Microcystine-RR dans la biomasse	<0,20 µg/L				
Microcystine-RR dissoute	<0,20 µg/L				
Microcystine-RR totale	<SEUIL µg/L				
Microcystine-YR dans la biomasse	<0,20 µg/L				
Microcystine-YR dissoute	<0,20 µg/L				
Microcystine-YR totale	<SEUIL µg/L				
Saxitoxine	<1,0 µg/L				
Somme des microcystines analysées	<SEUIL µg/L				

OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.

Nickel	4,1 µg/L		50,00		
Plomb	<1,0 µg/L				

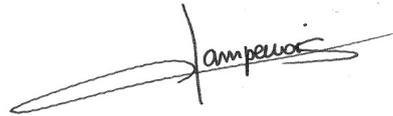
(1) Les limites de qualité réglementaires sont fixées pour des paramètres dont la présence dans l'eau est susceptible de générer des risques immédiats ou à plus long terme pour la santé du consommateur. Elles concernent aussi bien des paramètres microbiologiques que chimiques.

(2) Les références de qualité sont des valeurs indicatives établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau et d'évaluation du risque pour la santé des personnes.

CONCLUSION SANITAIRE (Prélèvement 00142454)

Eau brute, avant traitement, conforme aux exigences de qualité en vigueur. A noter que les analyses ne mettent pas en évidence de traces de toxines algales (microcystines).

**Pour le DGARS, et par délégation
l'Ingénieur général du génie sanitaire**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Champenois', written over a horizontal line.

Benoît CHAMPENOIS